



REGLEMENT OFFICIEL DE L'INDIE GAME CONTEST

L'Indie Game Contest est organisé par l'association Les Films du Spectre domiciliée à Strasbourg (France) dans le cadre du Festival Européen du Film Fantastique de Strasbourg qui se déroule du 15 au 23 septembre 2018.

Les Films du Spectre

9, rue du Vieil Hôpital

67000 Strasbourg

France

Tel. : +33(0) 952 837 388

www.strasbourgfestival.com/le-festival-2017-jeux-video-et-realite-virtuelle

Facebook : [Festival.europeen.film.fantastique.Strasbourg](https://www.facebook.com/Festival.europeen.film.fantastique.Strasbourg)

Twitter : [@FantasticStras](https://twitter.com/FantasticStras)

Instagram : [fantasticstras](https://www.instagram.com/fantasticstras)

Directeur artistique du Festival : Daniel Cohen

Directrice artistique adjointe : Consuelo Holtzer

Responsable section Jeu Vidéo : Théo Arbogast

Programmateurs de la section Jeu Vidéo : Daniel Cohen, Théo Arbogast, Alexandre Lefebvre

Contact : igc@strasbourgfestival.com

Chaque personne ou entité qui participe au concours s'engage à respecter les termes de ce règlement officiel qui sont définitifs et sans appel pour toutes les questions relatives au concours.

1. **Comment participer**

La compétition est ouverte aux jeux indépendants développés sur Microsoft Windows, OS X, Linux, consoles, plateformes mobiles et portables (Android, iOS, Windows Phone ...).

Pour participer au concours, le participant, qui est par ailleurs admissible en vertu de ces règles officielles, doit éditer en totalité le formulaire de soumission afin de valider l'inscription de son jeu avant le 1^{er} août 2018 (date de clôture des soumissions).

Le formulaire de soumission ne sera considéré comme complet que si l'ensemble des informations liées au jeu et à son représentant auront été totalement saisies.

Le formulaire de soumission de jeu est accessible sur la page des soumissions du site internet <http://strasbourgfestival.com/soumission/> jusqu'au 1^{er} août minuit.

Après le 1^{er} août 2018, tout formulaire incomplet, toute archive incomplète, tout élément manquant disqualifiera automatiquement le jeu de la compétition.

2. **Processus de sélection des finalistes**

Les jeux seront d'abord présélectionnés par un comité choisi par le commanditaire. Le comité de sélection examinera les jeux proposés et sélectionnera les finalistes pendant une période allant du 1er août au 15 août 2018. À compter du 16 août 2018, les finalistes seront avisés de leur sélection par e-mail.

3. **Présentation des jeux**

Chaque finaliste verra son jeu présenté lors du Festival, même s'il ne peut lui-même être présent ou représenté physiquement :

- Chaque jeu sera présenté dans le catalogue du Festival.
- Chaque jeu sera présenté sur le site internet du Festival.
- Chaque jeu sera présenté et accessible à l'utilisation pour le public au Shadok, où se déroulera la section Jeu Vidéo du Festival.
- Chaque jeu sera évalué par le jury dans la version retenue par le comité au moment de la sélection.
- Chaque jeu sera présenté au public dans la version retenue par le comité au moment de la sélection.

4. **Processus de sélection des gagnants**

Les jeux finalistes seront évalués par un jury de professionnels sélectionné par le commanditaire. Tous les jeux gagnants seront annoncés lors de la cérémonie de clôture du festival.

5. **Récompenses et remise des prix**

Chaque finaliste recevra un logo officiel de l'IGC qu'il pourra utiliser pour communiquer. Chaque gagnant recevra un diplôme et un logo officiel de l'IGC en tant que lauréat.

Tous les prix seront remis sur place lors du Festival.

6. **Admissibilité et restrictions**

En plus des exigences générales d'admissibilité ci-dessus, les exigences supplémentaires suivantes doivent être remplies :

Indépendamment créés : un jeu vidéo sera considéré comme indépendant s'il est créé indépendamment du support financier d'une entreprise d'édition et développé par une équipe qui conserve son indépendance de créativité. Le comité de sélection se réserve le droit de décider du caractère indépendant des jeux sélectionnés.

L'utilisation de la technologie tierce : les jeux qui utilisent des moteurs tiers de jeux, middleware, ou d'autres logiciels ou technologies ne sont éligibles que si le participant possède tous les droits nécessaires pour publier commercialement le résultat.

Droits : avant de soumettre un jeu, le participant doit avoir obtenu l'autorisation écrite de toutes les personnes ou entités ayant des droits sur ce jeu.

État de développement : tous les jeux inscrits doivent être soit en work in progress (version alpha ou bêta) soit terminés mais alors non édités avant le 23 septembre 2018.

Plate-forme : les jeux inscrits pourront fonctionner sur n'importe quelle plate-forme (Windows, OS X, Linux, consoles, plates-formes mobiles et portables).

Tout participant soumettant un jeu qui nécessite un matériel spécial (par exemple, entrée rare ou des dispositifs d'affichage ou anciennes consoles) peut être contacté par le commanditaire pour obtenir le matériel à la seule charge du participant.

En s'inscrivant au concours, chaque participant dégage le commanditaire, et chacun de ses dirigeants, de toute responsabilité découlant de, ou lié à toute blessure, dommage ou autre perte personnelle (y compris informatique) ou réclamation d'aucune sorte découlant de ou en relation avec une violation de ces règlements officiels du concours, ou lié au déplacement et au déroulement du festival.

7. **Promotion**

En s'inscrivant au concours, chaque participant consent à l'utilisation de son nom, de sa photographie (si un individu), logo (le cas échéant), de son lieu de résidence, et des médias du jeu pour la publicité, la promotion, le marketing et l'administration du concours, et sans rémunération supplémentaire, dans la mesure permise par la loi. De plus chaque participant permet l'utilisation de son jeu pour la promotion du festival lors d'autres événements auxquels le festival participerait, au cours de l'année précédant l'édition suivante du festival.

8. **Responsabilités**

En s'inscrivant au concours, chaque participant déclare et garantit au commanditaire que:

- Cette personne est soit le participant (si le participant est une personne physique) ou un représentant pleinement habilité par le participant à le représenter (si le participant est une entité commerciale).

- Le participant et le jeu sont pleinement conformes à toutes les exigences d'admissibilité et toutes les autres dispositions du présent règlement officiel.
- Le jeu présenté est une œuvre originale du participant pour laquelle il détient tous les droits nécessaires, et ni le jeu proposé, ni la reproduction, l'utilisation, l'affichage, l'exécution, ou la distribution du jeu ne seront contrefaits ou détournés de la propriété intellectuelle ou d'autres droits de propriété de toute personne ou entité.

9. **Annulation**

Le commanditaire se réserve le droit d'annuler, de terminer, de modifier ou de suspendre le concours à sa seule et entière discrétion si le concours devient techniquement corrompu ou s'il n'est pas capable de se dérouler comme prévu, y compris en raison d'infections par virus informatique, de bogues, d'une altération, d'une intervention non autorisée, fraude, défaillances techniques ou toute autre cause indépendante de la volonté du commanditaire qui pourrait corrompre ou affecter l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou le bon déroulement du concours. Dans un tel cas, le commanditaire affichera un avis sur le site web du festival.

10. **Divers**

Si une partie de ces règles officielles est jugée par un tribunal de juridiction compétente comme étant invalide, illégale ou non exécutoire, cette partie sera réputée modifiée ou supprimée dans la mesure nécessaire, de l'avis de la Cour, pour la rendre exécutoire tout en préservant l'intention initiale du commanditaire, et les parties restantes du présent règlement officiel resteront en vigueur et de plein effet. Le concours sera régi par, et ces règlements officiels sera interprétée par, et appliqué conformément aux lois de l'État Français, sans égard aux principes de conflit de lois. Le concours est nul là où la loi l'interdit. Tout litige découlant de, ou lié à ces règlements officiels du concours, le festival, ou tout prix doit être portée exclusivement devant les tribunaux français, et le promoteur et chaque participant renoncera irrévocablement à toute objection du lieu et la compétence de celle-ci.

11. **Liste des gagnants**

Pour connaître le nom des gagnants, qui seront disponibles après le 25 septembre 2018, consultez le site web du concours strasbourgfestival.com ou envoyez une enveloppe timbrée auto-adressée à:

Les Films du Spectre

9, rue du Vieil Hôpital

67000 Strasbourg

Le candidat (personne désignée comme le représentant de l'équipe de développement)

NOM (*) :

PRÉNOM (*) :

DATE DE NAISSANCE :

NATIONALITÉ :

E-MAIL (*) :

TEL :

SITE OFFICIEL DU JEU :

Le jeu

NOM DU JEU :

RÉSUMÉ (scénario + game design) :

GENRE(S) :

SUPPORT(S) :

LANGUES DISPONIBLES :

ACCESSOIRES REQUIS :

PEGI :

NOM DU STUDIO DE DÉVELOPPEMENT :

Annexe

L'archive « identity » (format : .tar/.tar.gz/.zip/.rar) à envoyer à l'adresse mail jgc@strasbourgfestival.com doit contenir :

- un dossier « pics », contenant 4 images du jeu (gameplay ou scène annexe) en 300 dpi (pour le catalogue papier du Festival) et une image en 72 dpi en tant qu'image de présentation du jeu sur notre site internet
- un dossier « vids », contenant soit : (1) des vidéos du jeu (avec au minimum une vidéo de gameplay ou un trailer montrant des phases de gameplay), ou (2) un fichier texte contenant des liens internet (Youtube, Dailymotion, Vimeo etc.) si des vidéos de gameplay sont d'ores et déjà visionnables via d'autres sites

Une sous-archive « game » (format : .tar/.tar.gz/.zip/.rar) doit inclure :

- un dossier « exe » contenant tous les fichiers nécessaires à l'installation et/ou au fonctionnement du jeu dans des conditions optimales
- un fichier « readme » contenant toute remarque pertinente pour la bonne installation du jeu et pour compléter sa présentation

Confirmation

La personne désignée comme le représentant de l'équipe de développement atteste sur l'honneur que :

- l'équipe de développement est l'auteur du jeu, et que l'équipe est détentrice de l'ensemble des droits nécessaires pour procéder au développement de son jeu
- aucun élément du jeu n'est issu d'une copie illégale
- l'équipe a acquis l'ensemble des licences requises pour utiliser les outils de développement nécessaires à la création de son jeu
- l'équipe respecte l'ensemble des règles du présent concours, sans exception

J'ai lu l'ensemble des règles avant de soumettre mon jeu vidéo.

Signature :

() champs obligatoires*